

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 456

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq et Mme Grandjean

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 16, substituer à la dernière occurrence du mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel